



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB

DC N° 22.092

DECISION

*Concernant les tarifs des encarts publicitaires
pour l'agenda de la Ville de ROYAN
(Année 2022)*
=°=°=°=°=

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°20.1480 en date du 21 juillet 2020, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 21 juillet 2020 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision DC N°21/164 en date du 29 avril 2021 concernant les tarifs des encarts publicitaires pour l'agenda de la Ville de ROYAN (Année 2022), rendue exécutoire le 03 mai 2021,

D E C I D E

- d'abroger la décision DC N°21/164 en date du 29 avril 2021

- de fixer les tarifs des encarts publicitaires pour l'agenda de la Vile de ROYAN (Année 2022), comme suit :

FORMAT en quadri (hors couverture)	HT €	TVA €	TTC €
ADHERENTS DES ASSOCIATIONS (Royan Shopping, AIMCR+, Commerçants du Marché du Parc, Briand Bouge et ROYAN 2)			
<u>Page</u> 180 x 250 mm	907,08	181,42	1 088,50
<u>½ Page</u> 180 x 122 mm	516,67	103,33	620,00
<u>1/3 Page</u> 180 x 80 mm	411,67	82,33	494,00

MISE EN LIGNE LE 29-07-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20220311-DCPT22-092-AU
Date de télétransmission : 16/03/2022
Date de réception préfecture : 16/03/2022

<u>1/4 Page</u> 88 x 122 mm	323,33	64,67	388,00
<u>1/6 Page</u> 88 x 80 mm	228,75	45,75	274,50
<u>1/8 Page</u> 88 x 60 mm	180,42	36,08	216,50
<u>1/12 Page</u> 88 x 37,5 mm	125,00	25,00	150,00
NON ADHERENTS DES ASSOCIATIONS (Royan Shopping, AIMCR+, Commerçants du Marché du Parc, Briand Bouge et ROYAN 2)			
<u>Page</u> 180 x 250 mm	1 501,25	300,25	1 801,50
<u>1/2 Page</u> 180 x 122 mm	854,17	170,83	1 025,00
<u>1/3 Page</u> 180 x 80 mm	680,83	136,17	817,00
<u>1/4 Page</u> 88 x 122 mm	535,00	107,00	642,00
<u>1/6 Page</u> 88 x 80 mm	378,75	75,75	454,50
<u>1/8 Page</u> 88 x 60 mm	298,75	59,75	358,50
<u>1/12 Page</u> 88 x 37,5 mm	208,33	41,67	250,00

(Taux de TVA en vigueur 20 %)

- d'encaisser la recette correspondante à l'article 7088 – Fonction 023 du Budget Communal

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 16 mars 2022
Certifié Conforme
Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS



Pour le Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Didier SIMONNET



Fait à ROYAN, le 11 mars 2022

Pour le Maire,
et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Didier SIMONNET